DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE **VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS**

AUTORISATION DE VOIRIE

ARRETE DE VOIRIE n° 2026/315

PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS,

- Vu la demande de réservation de stationnement de 3 places pour le dépôt de matériaux, avenue du Président John Kennedy en cette commune, formulée par l'entreprise ERCTP, le 05 novembre 2026, , afin de permettre la réalisation des travaux de mise en séparatif EU-EP et réhabilitation AEP,

- Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

- Vu le code des Collectivités Territoriales

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L-2122-1 et suivants

- Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERS approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021 et modifié le 06 juillet 2026,

- Considérant que rien ne semble s'opposer à ce que le bénéficiaire obtienne satisfaction,

A R R E T E

ARTICLE 1 – AUTORISATION :
Le pétitionnaire est autorisé à réserver 3 places dans l'avenue du Président John Kennedy du 16 novembre 2026 au 23 juillet 2027.

ARTICLE 2 – SECURITE ET SIGNALISATION :
Le pétitionnaire prendra en charge la signalisation nécessaire à la réservation des places.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITE :
Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée, son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire, que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 4 – REMISE EN ETAT DES LIEUX :

Dès que l'autorisation prend fin, le pétitionnaire est tenu d'en informer la municipalité (services techniques) afin d'établir un procès-verbal de fin de travaux attestant la remise en état des lieux.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 06 novembre 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Jean-Marc MATHIAS